

INFOS Sociales

Bulletin destiné aux acteurs intervenant auprès des personnes âgées

Juin 2010

n°33

En bref

EN BREF
POINT SUR
LE SAVIEZ-VOUS ?
ZOOM



Point sur...

**Bretagne Equilibre : la
prévention des chutes
chez les plus de 65 ans**

*Le pilotage
régional du
Programme et
l'engagement des
7 opérateurs ont
permis
d'offrir à 2508
retraités l'accès à
un atelier.*

Le
fonctionnement
en réseau
régional depuis
le 1er janvier 2009 a
amélioré la répartition des
ateliers sur les 4
départements bretons.
>>> Lire
la suite



Le saviez-vous ?

**Apprendre, stocker et
restituer : les 3 étapes
clés de la mémoire**

*La mémorisation peut se
dérouler de façon
volontaire ou involontaire*

Il existe
plusieurs types
de mémoire :
sensorielle, à
court terme, à long
terme...

>>> Lire la suite



**Les Agences
Régionales de Santé
(ARS)**

*Depuis le 1er avril 2010
sont nées les agences
régionales de santé.*

Les ARS
recomposent
largement le
paysage
sanitaire et social de la
région ...

>>> Lire la suite



**Carsat : un nouveau
nom pour l'identité
régionale des CRAM**

*Un nouveau logo,
identique pour toutes
les Carsat de France*

A partir du
1er juillet,
la CRAM de
Bretagne
change de nom et
devient la Carsat...

>>> Lire la suite



**Dématérialisation de l'évaluation
des besoins sur PPAS**

*Le Portail Partenaires Action
Sociale (PPAS), est un site
internet accessible à l'adresse
suivante :*

www.partenairesactionsociale.fr

Ce portail propose une actualité de
l'action sociale (nationale et
régionale), avec certaines
informations réservées aux
abonnés ...



>>> Lire la suite

**Partenariats et actions de
prévention avec les
fédérations MSA**

*En déclinaison de la
convention nationale, une
convention régionale a été
signée entre les
Fédérations MSA et la
CRAM*

Dans le cadre du
renforcement de la
coordination des
politiques d'action
sociale ...

>>> Lire la suite



Zoom

Le dispositif " Sortir plus "

**Six régions dont la Bretagne vont expérimenter à
partir d'avril 2010, ce dispositif impulsé par la direction
de l'action sociale ARRCO en lien avec la CNAV.**

L'objectif : favoriser le lien social pour des personnes
vivant à domicile en leur proposant une prestation de
transport accompagné par le biais de CESU pré-financés.

>>> Lire la suite



Les Agences Régionales de Santé (ARS)

Depuis le 1er avril 2010
sont nées les agences
régionales de santé.



Les ARS recomposent largement le paysage sanitaire et social de la région.

En effet, pas moins de 8 institutions et groupements de l'Assurance Maladie ou de l'Etat fusionnent ou intègrent en partie les ARS, notamment les DDASS, DRASS, URCAM et ARH disparaissent et y sont intégrées.

Concernant le **champ des missions** dévolu à ces nouvelles entités, il est de fait très vaste et se veut simplifier des secteurs jusqu'ici cloisonnés comme l'hôpital, la médecine de ville et le médico-social (personnes âgées et handicapées). Elles auront aussi des compétences en matière de santé publique.

En ce qui concerne la **politique relative aux personnes âgées**, elle aura donc un impact non négligeable, notamment dans l'organisation et la répartition des structures mais également dans la gestion des fonds de prévention (jusqu'à là assurée par le groupement régional de santé publique GRSP)

Bien entendu, la CRAM sera présente dans la plupart des instances de l'ARS et se positionnera comme un partenaire incontournable.

Souhaitons bon courage aux ARS ainsi qu'aux personnels qui les constituent !

Plus d'infos : www.ars.bretagne.sante.fr

Adresse du siège de l'ARS Bretagne :
Agence Régionale de Santé Bretagne
CS 14253
35042 Rennes cedex

Carsat : un nouveau nom pour l'identité régionale des CRAM

Un nouveau logo,
identique pour toutes les
Carsat de France



A partir du 1er juillet 2010, la CRAM de Bretagne change de nom et devient la **Carsat : Caisse d'assurance retraite et de santé au travail**.

En effet, depuis le 1er avril 2010, dans le cadre de la loi Hôpital, patients, santé et territoire, le volet des CRAM relatif à la politique sanitaire et médico-sociale est transféré aux Agences Régionales de Santé (ARS). C'est dans ce contexte, que les CRAM se voient rebaptisées Carsat. Un changement de nom qui sera effectif à compter du 1er juillet 2010.

"Notre coeur de mission reste inchangé. Cette nouvelle appellation est l'occasion de rappeler les activités qui sont confiées à notre organisme", précise Donald Goldie, directeur.

Demain, comme aujourd'hui pour la CRAM de Bretagne, la Carsat Bretagne aura en charge les domaines de la **retraite** (de sa préparation jusqu'à son paiement), de l'**action sociale** (en direction des personnes âgées et des assurés en difficulté sociale), de la **prévention et la tarification des risques professionnels** (maladies professionnelles et accidents du travail) et de la **prévention de la désinsertion professionnelle** (suite à maladie ou accidents du travail).

Un nouveau logo, identique pour toutes les Carsat.

Pour renforcer l'identité du réseau des caisses régionales, et la rendre plus lisible par tous, ce changement d'identité s'est accompagné d'un nouveau logo Carsat commun, et régionalisé par organisme. Cette nouvelle identité visuelle se mettra en place progressivement, dans chaque région à compter du 1er juillet jusqu'à la fin 2010.

Dématérialisation de l'évaluation des besoins sur PPAS

Le Portail Partenaires Action Sociale (PPAS), est un site internet accessible à l'adresse suivante :
www.partenairesactionssociale.fr



Ce portail propose une actualité de l'action sociale (nationale et régionale), avec certaines informations réservées aux abonnés ...

Le site permet déjà des **échanges dématérialisés concernant la facturation en aide à domicile. Cette dématérialisation va être étendue, en Bretagne, à l'évaluation des besoins des retraités. Cette disposition sera réservée aux 14 structures d'évaluation, habilitées par la CRAM.**

La finalité de la démarche est d'optimiser les échanges avec les structures évaluatrices par une dématérialisation totale des services offerts par PPAS.

Cinq structures sont volontaires pour expérimenter la démarche,

Elles ont été conviées le 29 mars dernier à une réunion préparatoire.

Les effets de la dématérialisation seront immédiatement perceptibles : traçabilité de l'envoi des commandes d'évaluations avec sécurisation des procédures d'échanges ; réduction du temps de traitement du dossier, optimisation de certaines tâches notamment allègement du tri du courrier, recherche et classement ; réduction des coûts pour la CRAM et les structures en matière d'affranchissement etc ...

La procédure devrait être opérationnelle au 1er septembre prochain.

Partenariats et actions de prévention avec les fédérations MSA

En déclinaison de la convention nationale, une convention régionale a été signée entre les Fédérations MSA et la CRAM



Dans le cadre du renforcement de la coordination des politiques d'action sociale menés par les principaux acteurs gérontologiques, la CNAV a formalisé par convention et notamment avec la MSA, plusieurs axes de travail visant :

- une meilleure connaissance des besoins des personnes âgées les moins dépendantes ;
 - la prévention du vieillissement et de la dépendance ;
 - le développement d'une politique partenariale de proximité, de prévention et d'accompagnement social de la perte d'autonomie pour cette population notamment la plus socialement fragilisée ;
 - l'ingénierie de projets et les cofinancements en faveur d'initiatives soutenant le maintien à domicile ;
 - la mutualisation des bonnes pratiques en matière d'action sociale (évaluation des besoins) ainsi que la conception d'études statistiques et/ou épidémiologiques portant sur cette population.
- Ces conventions à double vocation nationale et régionale vont se traduire en 2010 concrètement par des actions sur le terrain. C'est ainsi que le 21 mai, à Bruz, la Fédération MSA des Portes de Bretagne, la Fédération MSA d'Armorique et la CRAM ont commencé à décliner les premiers plans d'actions.

Point sur...

Bretagne Equilibre, la prévention des chutes chez les plus de 65 ans

Le pilotage régional du Programme et l'engagement des 7 opérateurs (FFEPGV, Kiné Ouest Prévention, Siel Bleu, Mutualité Française Bretagne, EPMM Sports pour tous, Tamm Kreiz, UDARPA) ont permis d'offrir à 2508 retraités l'accès à un atelier.

La prévention des chutes chez les personnes âgées reste une priorité de l'Assurance Maladie et de l'Assurance Retraite confirmée dans le Plan de Préservation de l'Autonomie des Personnes Agées. M. Donald Goldie, directeur de la CRAM de Bretagne, lors de la conférence de presse qui s'est tenue le 18 mars 2010 pour les 10 ans du Programme Bretagne Equilibre l'a soulignée

Le bilan 2009 des ateliers Equilibre a été présenté lors de cette réunion :

Département	Partenaires	nombre d'ateliers ouverts	nombre de bénéficiaires	nombre de conférences	nombre de participants
22	FFEPGV	1	10	0	0
	Kiné Ouest Prévention	30	399	21	1 265
	Siel Bleu	6	67	5	82
	Mutualité Française Bretagne	9	101	10	245
	EPMM Sports pour tous	1	8	1	70
Sous-totaux 22		47	585	37	1 662
29	FFEPGV	9	130	0	0
	Kiné Ouest Prévention	25	294	18	867
	Siel Bleu	10	120	11	195
	Tamm Kreiz	18	109	15	145
	UDARPA	3	48	1	50
	EPMM Sports pour tous	3	36	2	26
Sous-totaux 29		68	737	47	1 283
35	FFEPGV	10	101	0	0
	Kiné Ouest Prévention	22	249	15	693
	Siel Bleu	2	27	2	0
	EPMM Sports pour tous	0	0	0	0
Sous-totaux 35		34	377	17	693
56	FFEPGV	33	382	0	0
	Kiné Ouest Prévention	23	269	28	1 420
	Siel Bleu	7	73	8	98
	EPMM Sports pour tous	8	85	19	498
Sous-totaux 56		71	809	55	2 016
TOTAUX		220	2 508	156	5 654

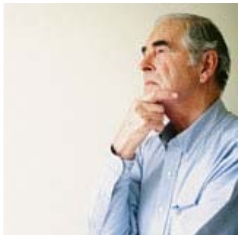
Le fonctionnement en réseau régional depuis le 1er janvier 2009 a amélioré la répartition des ateliers sur les 4 départements bretons. Il a également participé à une meilleure communication avec les CLIC. L'année 2009 voit également la fin du copilotage avec l'URCAM, celle-ci étant intégrée à l'Agence Régionale de Santé.



Le savez-vous ?

Apprendre, stocker et restituer : les 3 étapes clés de la mémoire

La mémorisation peut se dérouler de façon volontaire ou involontaire



Il existe plusieurs types de mémoire : sensorielle, à court terme, à long terme...

Nos cinq sens sont les portes d'entrée de notre mémoire.

Comment l'entretenir ?

Avoir une alimentation équilibrée, pratiquer régulièrement une activité physique, conserver une vie sociale, stimuler les fonctions cognitives participent à l'entretien de la mémoire.

Ainsi, le service Info Santé de la CRAM de Bretagne a-t-il mis au point des ateliers de stimulation cognitive.

Ces ateliers s'adressent à des personnes qui ne connaissent pas de troubles de la mémoire mais qui souhaitent l'entretenir.

Les objectifs de l'atelier :

- entretenir et cultiver sa mémoire
- préserver les acquis
- développer la confiance en soi
- faciliter la vie quotidienne
- partager ses expériences dans une ambiance conviviale et de plaisir
- renforcer son identité
- retrouver le goût de parler et de communiquer
- créer un lien social.

Le nombre de participants par séance ne dépasse pas 8 à 10 personnes. Un atelier comporte 8 séances de 2 heures chacune, une fois par semaine.

Les séances sont organisés autour de thématiques visant à faire travailler les composantes de la mémoire : "pour faire connaissance, autour de la musique, autour du partage de souvenirs, autour des chiffres, autour de la cuisine, autour des lieux et de l'orientation, la revue de presse, autour des sens".

Ce programme expérimenté en 2009 et évalué positivement est à présent proposé dans le programme "La santé à tout âge"

La stimulation cognitive, comment ça marche ?

Elle est fondée sur le concept suivant : toute personne a une réserve cérébrale, c'est la quantité de neurones et de connexions disponibles.

Les objectifs cognitifs des ateliers vont être de solliciter et renforcer ces connaissances préservées.



Le dispositif " Sortir plus "



Six régions dont la Bretagne vont expérimenter à partir d'avril 2010, ce dispositif impulsé par la direction de l'action sociale ARRCO en lien avec la CNAV.

L'objectif : lutter contre l'isolement, favoriser le lien social pour les personnes vivant à domicile. L'offre consiste en une prestation de transport accompagné (visites médicales, déplacements culturels, etc...), par le biais de CESU pré-financés. Sont concernées, **les personnes âgées de 80 ans et plus**, fragilisées, et en situation d'isolement. Ces retraités sont **repérées lors d'une demande d'aide dans le cadre du dispositif d'évaluation des besoins** et des plans d'action financés par la CNAV.

Trois chèquiers d'un maximum de 150 € chacun, peuvent être attribués par personne et par an sans condition de ressources. Une contribution de la personne âgée est demandée. Elle est égale à 15€ pour le premier chéquier, 20€ pour le second et 30€ pour le troisième. Après avoir reçu l'information nécessaire de la part de l'évaluateur et si la personne âgée est intéressée, elle envoie sa participation à AGRICA (organisme coordonnateur pour la région Bretagne), ainsi qu'une demande de chéquier. AGRICA transmettra les coordonnées à la SODEXO, organisme qui délivrera les CESU, et indiquera à la personne âgée les coordonnées de la plate forme départementale organisatrice du déplacement. Une mise en relation avec les services dédiés, agréés pour le transport accompagné sera alors effectuée.

Directeur de publication : Donald Goldie
Rédactrice en chef : Elisabeth Lagadec
Rédactrice en chef adjointe : Françoise Nevoux
Comité de rédaction : Marie-Jeanne Allain, Gilles Kretz,
Annie Loison, Sylvie Née.

Abonnement



Conception : 6TM et CRAM de Bretagne